|  |
| --- |
| **Communication** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Présidence-direction générale** | **Le Groupe OPT œuvre en permanence au développement numérique de la Polynésie française** |

Le Groupe OPT fait l’objet d’une procédure judiciaire, relative aux débits de connexion à Internet fournis aux clients de certaines îles des archipels éloignés (AE).

Cette action contre le Groupe OPT suscite une **totale incompréhension**, au regard des points suivants :

* les offres commerciales 1 Mb/s et 2 Mb/s ont été commercialisées en 2013 afin de lutter contre la fracture numérique en améliorant la qualité de service au bénéfice des clients des AE. Il est important de préciser que ces offres sont coûteuses et génèrent des pertes pour le Groupe OPT.
* il convient de souligner que l’Internet ne relève pas des missions de service public, mais que le Groupe OPT assure toutefois, seul, cette mission de quasi service public puisqu'aucun de ses concurrents n'y a déployé ses offres.
* les offres commercialisées en 2013 ont rencontré un succès plus important que prévu, nécessitant des changements d’équipements et des capacités satellitaires supplémentaires très coûteuses (90 millions de FCFP/an) qui ont été ajoutées progressivement.
* Si la nature même des offres ADSL peut conduire à des situations de congestion ponctuelle du réseau, car dépendant de paramètres tels que le nombre d'utilisations simultanées des connexions et les usages, les débits annoncés sont des débits maximum qui étaient régulièrement atteints.
* des gestes commerciaux ont été consentis à plusieurs reprises aux clients des AE.

Nonobstant ces éléments objectifs, le Groupe OPT a fait preuve d’une **réelle ouverture**, alors qu’il n’y était pas tenu, mais avec le seul souci de servir au mieux ses clients.

Ainsi, concrètement, le Groupe OPT a décidé de déployer à ses frais le nouveau câble sous-marin domestique Natitua qui desservira une partie des îles Tuamotu et des Marquises, ce qui permettra d’apporter de meilleurs débits aux populations des îles concernées.

La récupération de la bande passante satellitaire des îles qui seront raccordées directement ou indirectement par faisceaux hertziens à Natitua sera partiellement réutilisée pour les autres îles, ce qui permettra également d’améliorer les débits de ces îles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de Natitua, l’île de Rangiroa bénéficiera de la pose de la fibre optique FTTh (Fiber to the home), représentant un investissement de 660 millions de FCFP.

Une nouvelle fois, le Groupe OPT investit dans un équipement structurant et indispensable à la lutte contre la fracture numérique, pour un coût de 6,5 milliards de FCFP.

Ce câble sera mis en service en fin d’année 2018.

Le Groupe OPT poursuit son action quotidienne au service de la population des îles éloignées et, plus largement, de tous les polynésiens.

 Jean-François MARTIN